

Qu'est-ce que l'habitat participatif ?

- Commençons par la partie un peu ennuyante mais tout de même très importante : la loi.

Rappel de la définition de l'habitat participatif par la loi ALUR (article L. 200-1) : « *L'habitat participatif est défini par la loi ALUR comme une « démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis ».*

Définition de l'habitat participatif

L'habitat participatif existe grâce à des personnes se regroupant pour réfléchir à un projet immobilier et de vie commune.

Sur un terrain ils vont concevoir des logements qui correspondent à leurs besoins et à leurs principes de vie. Au quotidien, ils vont gérer l'habitat avec des réflexions sur des évolutions possibles des parties communes et entretenir leur lieu de vie.

Dans un projet d'habitat participatif, les habitants souhaitent vivre en communauté, mais pas en colocation. Ils ont leurs espaces privés, que ce soit un appartement ou une maison, cela dépend du projet, du lieu et des budgets. Tout au long du projet, les habitants pensent à leurs logements personnels, mais aussi aux espaces communs partagés. Lors de réunion, ils réfléchissent à quels espaces peuvent être utiles pour le bien-être de tous.

Source : <https://www.coophabitat.fr/habitat-participatif/>

- L'habitat participatif, c'est comme une grande famille où les membres vivent chacun chez soi, mais avec des lieux de vie commune et une volonté d'entraide. Tout commence par un [projet de vie participative](#). Les personnes intéressées décident du lieu de vie, et construisent un ou des bâtiments correspondant à leurs attentes. C'est aussi et surtout une volonté de vivre autrement où le développement durable est un pilier de mode de vie. L'habitat participatif est un atout pour contrer la spéculation sur les logements tout en favorisant la notion de partage et de solidarité entre habitants.

L'habitat participatif est régi par la [Loi Alur](#). Chaque habitant y est financièrement et juridiquement un associé. Comme dans toute société, les obligations régissant un habitat participatif sont assez nombreuses et peuvent devenir contraignantes. Il vaut mieux bien y réfléchir avant de s'y engager.

Source : <https://www.francebleu.fr/emissions/planete-bleu-le-blog-evan-adelinet/qu-est-ce-que-l-habitat-participatif>

- Avant de vous lancer dans un tel projet, mieux vaut donner une définition de l'habitat participatif. L'[habitat participatif](#) se définit avant tout comme une démarche citoyenne qui va permettre à des particuliers de s'associer entre futurs voisins dans le cadre d'un

projet commun et éco responsable, à savoir la construction et la gestion d'un logement en phase avec leurs valeurs et leurs besoins quotidiens.

- **L'habitat participatif consiste à ce que les futurs habitants d'une résidence participent à la définition et à la conception de leur logement et, parfois, de leurs locaux professionnels.** La construction ou la réhabilitation de l'immeuble peut être faite soit par les habitants eux-mêmes (auto-construction ou auto-réhabilitation), soit par des entreprises qu'ils ont mandatées en tant qu' « auto promoteurs », voire par un promoteur social ou privé.

A l'issue de la construction, la vie et la gestion de l'immeuble restent en partie collectives.

Source : <https://www.coophab.fr/habitat-participatif/>

- **L'habitat participatif consiste à ce que les futurs habitants d'une résidence participent à la définition et à la conception de leur logement et, parfois, de leurs locaux professionnels.** La construction ou la réhabilitation de l'immeuble peut être faite soit par les habitants eux-mêmes (auto-construction ou auto-réhabilitation), soit par des entreprises qu'ils ont mandatées en tant qu' « auto promoteurs », voire par un promoteur social ou privé.

A l'issue de la construction, la vie et la gestion de l'immeuble restent en partie collectives.

On distingue traditionnellement **3 grandes familles** :

- les opérations en autopromotion qui désignent celles dont l'initiative et la Maitrise d'ouvrage sont portées par un groupe d'habitants,
- Les coopératives d'habitants,
- Les opérations d'habitat social désignent celles dont l'initiative est portée soit par un groupe d'habitants qui mobilise un organisme HLM soit directement à l'initiative d'un organisme HLM.

On recense aujourd'hui environ 300 opérations et/ou projets d'habitat participatif sur le territoire national (source Coordin'action).

Source : <https://www.rnchp.fr/reseau/quest-ce-lhabitat-participatif>

Le terme « habitat participatif » trouve son origine aux 1ères Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif organisées en 2010 à Strasbourg. Il rassemble des initiatives d'habitants qui ont émergé après la seconde guerre mondiale pour monter des projets alternatifs autour de l'habitat et se sont organisés en réseau.

Cette démarche couvre **une grande variété de projets**. L'autopromotion côtoie des opérations réalisées en partenariat avec des opérateurs professionnels et notamment des organismes HLM. Certains groupes créent des coopératives d'habitants, d'autres sont locataires HLM, d'autres encore gèrent leurs biens en copropriété ou en propriété collective. Des projets de 3 ou 4 logements se réclament autant de l'habitat participatif que certains projets avec plusieurs dizaines de logements.

Toutefois, quelle que soit la forme qu'il adopte, **l'habitat participatif répond à trois principes fondamentaux** :

- Un regroupement de futurs habitants autour de leur projet immobilier **afin de participer à la définition des objectifs, à la programmation et à la conception** de leur cadre de vie.
- Une **action collective** avec une gouvernance partagée qui fait émerger un nouvel acteur social, le collectif en capacité de décider et d'agir ensemble.
- Un usage d'**espaces communs**.

L'habitat participatif **permet donc à des groupes de citoyens de concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement, en combinant espaces privatifs et espaces communs** pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et leurs aspirations.

Vivre en habitat participatif, c'est choisir d'**habiter autrement avec ses voisins** en accord avec ses valeurs et ses aspirations, en particulier en matière de vie sociale et d'écologie, dans un esprit de partage et de solidarités.

Ce mode de production de l'habitat est **ouvert à toutes et à tous**, de tout âge, tout niveau de ressources, tout milieu social, toute activité...

Source : <https://www.leshabiles.org/definition/>